

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Arrêté N° 58/2024

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, représentée par M. Julien PEREIRA, en date du 10 avril 2024, Considérant que dans le cadre de travaux rue de la Chagnée, 79000 Bessines, il y a lieu d'autoriser la demande,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: A compter du 24 avril 2024 et pour la durée des travaux (28 jours), la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE est autorisée à effectuer des travaux de branchement aux réseaux et à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande: **dépôt de matériaux et stationnement d'engins de chantier**, rue de la Chagnée, 79000 Bessines, à charge pour elle de se conformer aux dispositions transmises par l'adjoint en charge de la voirie.

<u>Article 2</u>: La signalisation appropriée, tant avancée que de position, est de la responsabilité de la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE qui effectue les travaux. La maintenance de la signalisation pendant la durée du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- SDIS 79
- CAN collecte déchets
- La société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE

Fait à Bessines, le 12 avril 2024

Le Maire, Christophe GUINOT